

[Traduction]

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, à propos de cette question d'urgence que l'on a soulevée, il faut reconnaître, je pense, que les mises en chantier de maisons ont baissé au Canada, qu'il y a eu beaucoup moins de projets de construction d'édifices élevés, que nous préconisons une politique d'argent serré à de hauts taux d'intérêt et que le ministre a seulement réussi à faire monter le taux d'intérêt en donnant à entendre que cela résoudrait le problème. J'ai constaté au cours de la fin de semaine qu'à Saskatoon certaines personnes employées dans les grandes industries qui approvisionnent les entreprises de construction d'habitations ont été mises à pied ces quelques derniers mois à cause d'une baisse dans les mises en chantier. Tout cela indique que le moment est arrivé pour le gouvernement de s'attaquer au problème et d'assurer à la Chambre des communes et au peuple canadien une certaine direction en ce qui concerne le programme de construction d'habitations.

[Français]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je voudrais appuyer la motion de l'honorable député de Danforth (M. Scott), et je voudrais aussi dire pourquoi il y a urgence de débat, à mon sens. C'est que lorsque nous allons rencontrer nos électeurs dans nos circonscriptions, le problème que les citoyens canadiens et québécois, en général, soulèvent en premier lieu est celui qu'ils trouvent le plus urgent à régler, soit le problème relatif à la construction.

Il est d'abord urgent de régler ce problème pour les employés de la construction qui sont mis à pied, parce que justement il n'y a pas d'ouvrage pour eux, et l'on voit le chômage augmenter d'une façon sensible. Pour eux, c'est donc un problème urgent à régler.

Pour les citoyens qui ont besoin d'une habitation et qui ne peuvent s'en passer ou s'en acheter, à cause des prix trop élevés, il y a également urgence de débat pour indiquer au gouvernement comment faire pour réduire les prix, comment faire pour adapter un système nouveau qui permettra aux citoyens d'acheter des maisons.

Il y a urgence, également, monsieur l'Orateur, parce que la construction est probablement un des secteurs qui, lorsqu'ilériclité, influence le plus les autres secteurs de l'économie. Et c'est ce qui se produit aujourd'hui.

Tous, au Canada, trouvent qu'il y a un problème urgent à régler dans le domaine de la construction. Or, si les citoyens admettent que le problème est urgent, alors nous, nous devrions au moins reconnaître qu'il est urgent d'en discuter. Peut-être que cela ne donnera

pas grand-chose, mais cela prouvera au moins aux citoyens que nous admettons, avec eux, que c'est un problème urgent et que c'est la raison pour laquelle nous l'étudions dès maintenant. De plus, cela donnera au gouvernement l'occasion de dire s'il a l'intention de faire quelque chose ou de continuer comme auparavant, c'est-à-dire, de ne rien faire.

Maintenant, monsieur l'Orateur, il y a un autre point sur lequel je voudrais appeler votre attention, et qui pourrait justifier l'urgence du débat. C'est que nous n'avons pas, à l'heure actuelle, d'autres occasions pour en discuter, et même le leader du gouvernement dit que c'est son intention d'ajourner la session demain soir, soit mardi. Eh bien, pour ma part, je suis prêt à retarder l'ajournement jusqu'à mercredi, et de faire demain et mercredi les travaux qu'on ferait aujourd'hui, mais qu'on traite aujourd'hui du problème de l'habitation, lequel est plus urgent que tout ce que nous avons à étudier à l'heure actuelle.

Je soumets que c'est un problème urgent puisqu'il est d'une importance capitale pour les citoyens dont nous sommes les mandataires ici.

On juge de l'urgence d'un débat par l'urgence du problème à régler. Or, si ce problème-là est urgent dans l'esprit de nos citoyens, que nous représentons, il doit nécessairement être urgent pour nous d'en discuter et de dire, ici, ce qu'ils pensent, eux, dans nos comtés.

• (3.10 p.m.)

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je remercie les députés des remarques intéressantes qu'ils ont formulées au sujet de la motion du représentant de Danforth. Qu'il me soit permis de rappeler aux députés la règle générale à suivre en la matière. Lorsqu'il s'agit d'une motion présentée en vertu de l'article 26 du Règlement, les députés doivent s'en tenir à se prononcer pour ou contre l'urgence du débat plutôt que de discuter sur la substance même de la question abordée. Je comprends parfaitement qu'il n'est pas facile de parler de l'urgence du débat sans parler aussi de l'urgence de la question à débattre. C'est en songeant à cela que j'ai permis à divers députés de s'exprimer, jusqu'à un certain point, sur la question elle-même.

Cela dit, il me faut décider, eu égard aux précédents établis ainsi qu'au Règlement, s'il y a lieu, en ce moment, de permettre que les travaux de la Chambre déjà annoncés soient mis de côté en vue d'une discussion sur un point soulevé par le député de Danforth. Comme on l'a signalé au cours du débat sur la procédure à suivre, la présidence doit être persuadée qu'il y a urgence soudaine. D'après